

« C'est le plus vieux métier du monde. »

*La prostitution est un système,  
ce n'est pas une caractéristique propre  
à une personne ou une tare psychologique.*

Bruno Adjignou, sociologue

Il est commun d'évoquer la prostitution comme une réalité universelle, atemporelle, bénigne – sinon normale – comme une fatalité inhérente à l'homme ; ce qui se traduit le plus souvent par l'assertion « c'est le plus vieux métier du monde. »

Il s'agit d'une des idées reçues sur la prostitution parmi les plus fausses et les plus dangereuses. Elle sous-tend qu'il est vain de vouloir lutter contre, que c'est un métier comme un autre, que ceux qui le pratiquent n'endurent aucune souffrance. S'il est vrai qu'il peut sembler vain de vouloir lutter contre un fléau aussi profondément enraciné dans les mœurs et les mentalités, il est en revanche erroné de prétendre que « c'est le plus vieux métier du monde ».

En effet, la prostitution n'a pas partout ni toujours existé. Dans les sociétés dites primitives ou traditionnelles, la prostitution est inconnue. On note seulement, chez certaines d'entre elles, des pratiques d'hospitalité sexuelle. Ainsi, dans l'Europe des premiers siècles, chez les anciens Germains (mais aussi en Égypte, en Chaldée, en Inde, et encore il y a peu, chez les Inuits), il convient rituellement d'offrir la femme ou la fille à l'hôte de passage. Précisons que ce principe d'hospitalité n'a pas de but vénal, que la femme n'est pas exploitée, que le seul bénéfice éventuellement recherché est un métissage génétique. Cook (naviga-

teur anglais du XVIII<sup>e</sup> siècle) raconte que la prostitution était absente des îles de la Reine Charlotte où elle fut introduite par les chercheurs d'or. De même, Bougainville, en abordant Tahiti, évoque l'hospitalité sexuelle des femmes indigènes, mais ne parle pas de prostitution. Celle-ci n'est donc pas une donnée universelle, mais bien un phénomène social, qui, en tant que tel, a une histoire. Que cette histoire soit ancienne ne fait en rien de la prostitution une réalité atemporelle.

Son plus ancien mode de développement, et sans doute le plus fondamental, a une origine religieuse. Dans de nombreuses civilisations, la fécondité naturelle s'est vue associée à la sexualité humaine, provoquant une transformation de l'hospitalité sexuelle en « prostitution sacrée ». Dans l'Antiquité, en Grèce, en Égypte, en Inde, les femmes devaient se rendre au temple au moins une fois dans leur vie et s'offrir au pauvre ou à l'errant. Cette pratique basée sur une notion de sacrifice et de don de soi était envisagée comme une initiation spirituelle. L'aspect lucratif n'intervenait pas encore. L'offrande allait aux divinités. La femme restait respectée, même si apparaît, de façon sous-jacente, l'idée que son corps est à la disposition de l'homme, qu'il est sa propriété. Progressivement, toutefois, une altération s'opère, et la « prostitution sacrée » se réduit à un culte sexuel. Le rituel subsiste, mais se désacralise, et la prostitution devient peu à peu un phénomène social qui s'organise commercialement. Le développement des premières urbanisations, l'émergence de nouveaux systèmes d'organisation politique et de hiérarchie sociale, le passage d'une religion magique à une religion plus spiritualiste, coïncident avec l'évolution de la prostitution sacrée vers la prostitution profane.

On peut dater l'apparition de la prostitution sous sa forme moderne et vénale au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.,

avec, en Grèce, la conjonction de ces principaux facteurs et des inventions de l'État et de la famille monogame. Si un temps, la Grèce connut simultanément la prostitution sacrée et la prostitution profane, la première disparut rapidement, car inadaptée au monde qui naissait. En marge des villes se regroupa une population croissante de déracinés, tandis que les femmes – épouses confinées dans les gynécées, réduites à assurer la descendance – devinrent intouchables. La commercialisation des corps se développa. Au point de devoir bientôt être réglementée.

Solon (640-558 av. J.-C.), homme politique athénien qui institua dans la Cité une constitution démocratique et allégea les charges qui pesaient sur les plus pauvres, est aussi l'inventeur des premières maisons closes. Invention qui lui valut le titre de « plus grand bienfaiteur de la nation ». Songeant à la clientèle misérable à laquelle il destinait les bordels, il fit en sorte que les prix proposés soient accessibles à tous les hommes. Ces maisons d'État, les *dictérions*, étaient organisées rationnellement : dans chacune d'elles, une équipe d'employés s'occupait de la surveillance et de la bonne marche de la maison ; ce qui incluait le renouvellement des prostituées. Les bénéficiaires allaient à l'État : les établissements étaient tenus d'acquiescer une taxe (le *pornikotelos*). Plusieurs « classes » de prostituées, toutes plus ou moins frappées d'infamie, répondaient au découpage hiérarchique de la société. Au bas de l'échelle, on trouvait les *dictériades*, qui outre le port de vêtements distinctifs se voyaient imposer l'interdiction de sortir avant le coucher du soleil et de quitter la ville sans autorisation. Venaient ensuite les *aulétrides*, et, au sommet de l'échelle, les *hétaires*, véritables courtisanes, fréquentées par les privilégiés et les gens au pouvoir. Toutes ces mesures étaient justifiées par la nécessité d'éviter les désordres

et de protéger la vertu des « femmes honnêtes ». De plus, le système s'avéra particulièrement profitable aux finances de l'État. Il fut maintes fois repris... Tout comme l'idée d'une prostitution nécessaire au maintien de l'ordre dans la Cité.

À ce titre, l'exemple de Rome, qui pourtant, à la différence de la Grèce Antique, n'a pas connu la « prostitution sacrée », est particulièrement édifiant. Alors que les Romains instituèrent très tôt le mariage comme fondement de la société et se montrèrent très vigilants sur le contrôle des mœurs, Marcus, devant le désordre grandissant, instaura, en 180 av. J.-C., la *licencia stupri* (« permis de stupre ») qui fit de la prostituée une esclave légale. Frappée d'indignité jusqu'à sa mort, celle-ci est condamnée à vivre au « lupanar », où elle est fichée et placée sous la surveillance du *lenon*, qui encaisse les passes et verse une taxe à l'État. Ce système de mise en carte (qui durera plus de six cents ans, avant de réapparaître en France au XIX<sup>e</sup> siècle) s'accompagne d'une stigmatisation accrue de la prostituée, chargée d'opprobre, marquée de signes infamants, ouvertement insultée, communément traitée de « dévorante » ou de louve (d'où le nom « lupanar »). Ce qui n'empêche en rien la prostitution de prendre de l'ampleur et de s'étendre à la gent masculine. Dans la Rome impériale, chaque ville a son « lupanar », souvent mixte (eunuques et jeunes garçons).

Avec la chute de l'empire romain d'Occident le traitement du problème de la prostitution prend un tour relativement nouveau. Les premiers systèmes répressifs voient le jour. Charlemagne condamne toute femme publique prise en flagrant délit à être fouettée nue au milieu de tous, et celui qui l'hébergeait à la porter sur

ses épaules jusqu'au lieu du châtiment. Les empereurs byzantins Théodose I, Théodose II et Justinien s'attaquent au proxénétisme et ferment les bordels. La femme de Théodose I va même jusqu'à créer les premières maisons d'accueil et de réadaptation pour prostituées.

Parallèlement à cette évolution, l'Église, qui s'accommode mieux du commerce des femmes que d'une liberté sexuelle destructrice, développe un discours pragmatique et tolérant à l'égard des prostituées. Saint Augustin en témoigne : « Elles sont dans la Cité ce qu'un cloaque est dans le palais. Supprimons le cloaque et le palais deviendra un lieu infect. Supprime les prostituées, les passions bouleverseront le monde ; donne leur rang de femmes honnêtes et le déshonneur flétrira l'univers... » Cette rhétorique, certes ancienne, se trouve légitimée par le mépris dans lequel l'Église tient la femme, accusée d'être la cause du péché originel. Au « La femme est souillure » de saint Jérôme répond cette épître de saint Paul : « Elle sera sauvée en devenant mère, si elle persévère sagement dans la foi, dans la charité, et dans la sanctification » (Première épître à Timothée). Dès lors, la prostituée devient le pendant de l'épouse et génitrice, son exact contraire, d'autant plus fascinant qu'il est tabou. La prostituée est méprisée, honnie, mise au ban ; mais pardonnée... car elle est considérée comme l'impureté nécessaire à la préservation de l'intégrité des autres femmes. Frappée d'infamie, la prostitution est donc toutefois considérée par l'Église comme un mal nécessaire. Officiellement, cette position va rester celle de l'Église durant des siècles. Ce qui la conduit à s'opposer à la fermeture des bordels par Louis IX, et la prostitution à s'institutionnaliser. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les moines de Perpignan iront jusqu'à

ouvrir une souscription pour l'édification d'une « maison de putanisme », « œuvre pie, sainte, et conforme aux Écritures »... Partout en Europe, on impose aux prostituées un code vestimentaire pour les distinguer du reste de la population.

Les mentalités sont forgées et ne connaissent pratiquement plus d'évolution. Les femmes sont réduites au rang d'objet, les prostituées à celui de marchandise. L'histoire n'alterne plus que répressions brutales et retours à une prostitution nécessaire. La prostitution se développe, s'organise et se propage, encouragée par la conquête coloniale européenne et la diffusion du mode de vie occidental. En Polynésie, en Afrique, en Amérique Latine, l'essor de la « civilisation » a entraîné le plus souvent celui de l'esclavage, de l'alcoolisme et de la prostitution, en même temps qu'il bouleversait les repères culturels, les systèmes d'organisation sociale, les besoins.

Il est frappant de constater que toutes les tentatives entreprises en deux millénaires et demi pour canaliser ou éradiquer la prostitution ont échoué. Mais il ne sert à rien de s'étonner d'une telle pérennité : si la prostitution apparaît dans une société et s'y maintient au cours des âges c'est qu'elle répond à un de ses besoins profonds. Dans les civilisations nomades ou guerrières, la prostitution n'a pas de place. Au contraire, l'urbanisation, la monogamie, le patriarcat et la misogynie sont des facteurs propres à encourager la prostitution. D'une façon générale, on note qu'« à partir du moment où la liberté sexuelle est sévèrement réprimée, la prostitution devient une nécessité sociale ». (*Le Corps prostitué*, Max Chaleil)

On voit donc que l'expression « le plus vieux métier du monde » n'a aucun fondement historique, puisque la prostitution est moins un métier qu'un

phénomène social dont les racines remontent à l'Antiquité. Il reste cependant un sens à l'expression. On peut l'employer en manière d'euphémisme, pour ne pas prononcer le mot infamant de prostitution.

#### Évolution de la position de l'Église

Tandis qu'en 1510, le Pape Jules II fait construire à Rome un bordel strictement réservé aux Chrétiens, conformément à la position officielle de l'Église, dès 1543, Ignace de Loyola met en place des structures de réinsertion. L'entreprise du fondateur de la Compagnie de Jésus est bien ambitieuse. Alors que la seule solution envisagée pour soustraire les filles du péché avait jusqu'alors été de les faire entrer dans un couvent où elles restaient enfermées toute leur vie, il lève des fonds et fait bâtir une maison dont il conditionne l'accès. À leur entrée dans la Maison Sainte-Marthe, un questionnaire, élaboré par Ignace de Loyola, s'enquiert de la situation des prostituées et examine les raisons pour lesquelles elles désirent se consacrer à la vie religieuse. Avant de prendre une décision, les femmes doivent entrer en retraite. Les trois quarts des femmes qui séjourneront à la Maison Sainte-Marthe retourneront dans leur foyer, sans pour autant retomber dans la prostitution. La possibilité du choix, mais également celle de revenir dessus est une réelle nouveauté. L'expérience ne durera que de 1543 à 1548. Accusés de s'être organisés un harem à leur profit, les jésuites devront confier à d'autres la gestion de la Maison Sainte-Marthe, et celle-ci redeviendra un couvent comme un autre.

En 1962, un concile de l'Église catholique romaine a officiellement adopté une position radicalement différente de celle de saint Augustin : « Tout ce qui est offense à la dignité de l'homme, comme les conditions de vie sous-humaine, les emprisonnements arbitraires, les déportations, l'esclavage, la prostitution, le commerce des femmes et des jeunes... toutes ces pratiques sont en vérité infâmes. Elles déshonorent ceux qui s'y livrent, plus encore que ceux qui les subissent... »